

**DATE DE CONVOCATION:** 15 mai 2018

L'an deux mil dix-huit, le **vingt deux mai** à vingt heures trente, le Conseil Municipal légalement convoqué s'est réuni sous la présidence de Monsieur Laurent CLEMENTONI, Maire.

Etaient présents : Monsieur CLEMENTONI Laurent, Madame MARCOU Françoise, Monsieur MORIN Yvan, Madame LEVETEAU Nathalie, Monsieur LIDOUREN Laurent, Monsieur DURAND Francis, Monsieur PORCHER Jean-Pierre.

Etaient absents excusés : Monsieur BIALIK Thomas, Monsieur PIERPONT Laurent

Etait absent : Monsieur LAGUEL Sylvain,

Monsieur DURAND Francis est élu secrétaire.

**Ordre du jour :**

1. Approbation de l'appel d'offres des travaux de restauration de la mare rue du Gault
2. Tarif de la participation au week-end Bruxelles - Bruges
3. Tarif de la participation au repas des aînés
4. Tarif de la participation sortie Astérix
5. Tarif de la participation du repas du 13 juillet
6. Compte rendu des Commissions et des Syndicats
7. Questions diverses

Monsieur le Maire propose de rajouter à l'ordre du jour le point suivant :

Nomination d'un coordonnateur communal pour le recensement de la population

Le Conseil Municipal accepte à l'unanimité cette modification à l'ordre du jour.

Monsieur le Maire donne lecture du compte rendu de la dernière réunion qui est approuvé à l'unanimité.

**DELIBERATIONS**

**ATTRIBUTION DU MARCHÉ : TRAVAUX DE LA MARE RUE DU GAULT**

Monsieur le Maire indique que ce point à l'ordre du jour est reporté à un prochain conseil municipal. Le cabinet ASSELIN, n'a pas pu nous fournir l'analyse de l'unique offre reçue de l'entreprise VRD 78.

**PARTICIPATION AU REPAS DES AÎNÉS**

Le Conseil Municipal, après débat et après en avoir délibéré, à l'unanimité, fixe le montant de la participation à 32 € pour les personnes accompagnants les aînés à leur repas annuel.

## **PARTICIPATION AU WEEK-END BRUXELLES ET BRUGES**

Monsieur le Maire rappelle le montant du devis de l'entreprise TRANSGALLIA pour le week-end en Belgique du 16 et 17 juin 2018 qui s'élève à 14 415 €. Ce séjour est réservé aux habitants de la commune de Garanières-en-Beauce.

Sur proposition de la Commission « Fêtes et Cérémonies », le Conseil Municipal, après en avoir débattu et après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- **Charge** Monsieur le Maire de signer le devis proposé et de payer les acomptes éventuels
- **Fixe** la participation financière par personne comme suit :
  - o Habitants :                    moins de 14 ans :    80 €
  - Plus de 14 ans :    100 €

Cette dépense est prévue au budget primitif 2018.

## **PARTICIPATION POUR LA SORTIE AU PARC ASTERIX**

Le Conseil Municipal, après délibération, à l'unanimité, fixe le montant de la participation des non ayants droits à la sortie au Parc Astérix organisée par la Commune pour les enfants de 8 à 18 ans comme suit :

- 34,00 € pour les entrées au parc pour adultes et les enfants
- 11,90 € pour le repas

## **PARTICIPATION AU REPAS DU 13 JUILLET 2018**

Le Conseil Municipal, **après débat et après en avoir délibéré, à l'unanimité, fixe à 15 €** le montant de la participation pour les personnes n'habitants pas Garanières au repas annuel du 13 juillet 2018.

## **RECENSEMENT DE LA POPULATION 2019 : DESIGNATION DU COORDONNATEUR COMMUNAL**

Monsieur le Maire propose Monsieur Hervé PETIT, le Secrétaire de Mairie, comme coordonnateur communal pour le recensement qui aura lieu début 2019. Cette fonction sera effectuée durant ses heures de services habituelles.

Le Conseil Municipal approuve cette décision à l'unanimité.

### **Questions diverses**

- Information de Monsieur le Maire
  - CCAS : Monsieur le Maire communique les décisions prises par le CCAS lors de la dernière réunion. Il précise d'une aide supplémentaire pour les personnes passant leur BAFA
  - Courrier du SIAEP proposant que le syndicat réalise la vérification des poteaux d'incendie. Monsieur le Maire indique que la commune a donné son accord. Une

étude financière sera réalisée par le SIAEP selon le nombre de communes ayant communiqué un accord de principe

- Courrier de la Sté Realdyme demandant la possibilité de goudronner la partie du chemin menant à l'entreprise. Monsieur le Maire a demandé au président de la CCCB ayant la compétence des zones industrielles. Celui-ci le rencontrera sur place avec l'entreprise
- Monsieur le Maire indique qu'un comptage de vitesse des véhicules, rue d'Authon, a été mis en place par le Conseil Départemental à sa demande
- Monsieur le Maire indique qu'une discussion est en cours sur les conditions financières et patrimoniales du retrait des communes de la Communauté de Communes des Portes Euréliennes. Il explique le problème du parking de la gare SNCF qui est situé sur la commune de Roinville et que celle-ci doit payer la totalité des travaux. Une proposition a été faite que les communes ex CCBA se répartisse ce montant pour ne pas bloquer les discussions. D'autres réunions seront nécessaires afin d'aboutir sur ces conditions de ce retrait.
- Madame LEVETEAU fait le point sur l'organisation des festivités du 13 juillet.
- Madame LEVETEAU propose qu'un city stade soit installé à la place du terrain de foot. Le Conseil Municipal est d'accord pour l'étude d'un aménagement global de l'aire de jeux.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 22h15.

**Le Maire,**  
Laurent CLEMENTONI

**1<sup>er</sup> Adjoint au Maire,**  
Françoise MARCOU

**2<sup>ème</sup> Adjoint au Maire,**  
Yvan MORIN

**3<sup>ème</sup> Adjoint au Maire,**  
Nathalie LEVETEAU

**Conseiller Municipal,**  
Thomas BIALIK  
Absent excusé

**Conseiller Municipal**  
Sylvain LAGUEL  
Absent

**Conseiller Municipal,**  
Laurent LIDOUREN

**Conseiller Municipal,**  
Francis DURAND

**Conseiller Municipal**  
Jean-Pierre PORCHER

**Conseiller Municipal,**  
Laurent PIERPONT  
Absent excusé